



Bulletin Officiel

N° 4213 Mercredi 17 Octobre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SPDIT SICAF 3

SOCIETE MAGASIN GENERAL 4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UIB 2012-1 5-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2012, au plus tard le 20 octobre 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE -SPDIT SICAF -

Siège Social : Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2012.

REVENUS	Solde en DT				
	3ème Trim 12	3ème Trim 11	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
Dividendes	109 652	94 606	8 571 072	7 272 978	8 304 978
Dividendes des participations non cotées			7 681 528	6 469 316	7 301 316
Dividendes des placements cotés (1)	109 652	94 606	889 544	803 663	803 663
Plus values de cessions	0	1 346 916	20 932	1 483 742	1 489 375
Plus values sur cession des autres participations non-cotées	0	0			
Plus values sur cession des actions SICAF		483	20 932	2 483	8 094
Plus values sur cession des placements cotés		1 346 433	1	1 481 259	1 481 280
Revenus des placements (2)	283 521	344 079	954 967	1 233 943	1 611 730
Autres produits d'exploitation	2 062	2 988	85 432	73 913	77 235
Reprises de provisions antérieures	-82 647	0	277 534	0	0
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (3)	-82 647		119 053		
Reprise des provisions sur titres de participations			158 481		
Reprise des provisions pour risques et charges					
Commissions et charges assimilées	665	12 407	19 452	30 367	33 474
Moins values sur cessions de titres	294	2 912	23 727	2 912	2 912
Dotations aux provisions pour dépréciations de titres	34 979	-140 835	209 902	406 805	537 745
Dépréciation de titres cotés (3)	34 979	-140 835	147 190	406 805	505 145
Dépréciation de titres de participations			62 712		32 600
Dotations aux provisions pour risques et charges			119 912		
Immobilisations financières (4)	-	-	13 793 719	11 385 519	11 376 219
Participations Groupe	-	-	8 316 719	8 316 719	8 316 719
Participations Hors Groupe	-	-	3 421 000	3 041 000	3 041 000
Autres participations	-	-	2 056 000	27 800	18 500
Placements et autres actifs financiers	-	-	44 645 820	46 857 924	49 752 182
Prises de participations de la période	-	-	2 037 500		357 120
Cessions de participations de la période	-	-			100
Créances rattachées aux immobilisations financières	-	-	7 654	7 654	7 654
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	250 517	336 662	166 694
Total des actifs	-	-	55 535 274	59 117 262	57 966 014

Faits saillants:

- (1) Légère augmentation des dividendes reçus provenant de nos placements cotés.
 (2) La regression des revenus de placements est la conséquence directe des baisses successives du T.M.M.
 (3) La baisse générale des cours boursiers observée depuis le mois de septembre a engendré une diminution au niveau des reprises de provisions ainsi qu'une augmentation des dotations.

Commentaire:

- (4) Nos participations ont été provisionnées en 2011 à hauteur de 2 590 750 DT.
 (NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres arrêtés au 31/12/2011 ont été approuvés par l'AGO tenue le 19/04/2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE MAGASIN GENERAL**

Siège social : 24, avenue de France-Tunis-

La Société Magasin Général -SMG- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2012.

En milliers de dinars

Indicateurs d'activité	3ème TR 2012*	3ème TR 2011	Du 01/01/2012 au 30/09/2012*	Du 01/01/2011 au 30/09/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
CA TTC	146 931	109 564	377 665	246 168	353 290
CA HT	138 273	102 005	357 102	232 823	335 305
Charge du personnel	9 645	9 394	26 820	23 226	33 521
Nombre des points de vente	66	60	66	60	61
Délai règlements fournisseurs en J			90	90	90

* Selon les données comptables disponibles

Commentaires :

1. Le chiffre d'affaires HT du 3^{ème} trimestre 2012 a enregistré une évolution d'environ 36% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.
2. Depuis le début de l'exercice 2012, nous avons enregistré l'ouverture de 7 nouveaux points de vente, à savoir SMG Bizerte, SMG Sfax, SMG Chargaia, SMG Beja, BATAM Tej Marhaba, BATAM Gabes et Batam Bardo.
3. Les charges du personnel du 3^{ème} trimestre 2012 ont enregistré une augmentation de 2,6% par rapport à celles constatées au cours du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.
4. Le nombre de point de vente est passé de 60 à 66, soit l'ouverture de 7 Magasins et la fermeture de BATAM Msaken.

(1) Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) ;
- Charges financières ;
- Produits financiers ;
- Trésorerie nette ;
- Surface totale des points de vente en m2
- Effectif moyen.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2012 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20/01/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires par la banque jusqu'à concurrence de 200 000 000 dinars en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2011, 2012 et 2013 et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour arrêter et fixer les conditions et les modalités de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 21/05/2012 a décidé d'émettre deux emprunts obligataires successifs d'un montant total de 100 000 000 dinars.

Le premier emprunt sera d'un montant de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 dinars, répartis en trois catégories :

- Catégorie A : durée de 7 ans au taux de 6,25% brut l'an
- Catégorie B : durée de 10 ans au taux de 6,35% brut l'an
- Catégorie C : durée de 20 ans au taux de 6,60% brut l'an

Le Conseil d'Administration a délégué au Directeur Général le pouvoir de réviser les modalités et les conditions de ces emprunts en fonction des conditions du marché.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 21/05/2012 et compte tenu des conditions actuelles du marché, la Direction Générale a décidé de changer les conditions de l'emprunt obligataire « UIB 2012-1 » de 40 000 000 dinars et pouvant être porté à 60 000 000 dinars, comme suit :

- Catégorie A d'une durée de 7 ans : 6,30% brut l'an
- Catégorie B d'une durée de 10 ans: 6,40% brut l'an
- Catégorie C d'une durée de 20 ans: 6,70% brut l'an

- Suite -

Dénomination de l'emprunt

UIB 2012-1.

Montant

L'emprunt obligataire « UIB 2012-1 » est d'un montant de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB 2012-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 01/11/2012 et clôturées au plus tard le 10/01/2013. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/01/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 10/01/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 24/01/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 01/11/2012 aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de Tunisie Valeurs, sise au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

L'Union Internationale de Banques, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser respectivement des ressources à moyen terme et à long terme à des emplois à moyen terme et à long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/01/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/01/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 10/01/2013 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux différents au choix du souscripteur en fonction de la catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 7 ans : Au taux annuel brut de 6,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Catégorie B d'une durée de 10 ans: Au taux annuel brut de 6,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Catégorie C d'une durée de 20 ans: Au taux annuel brut de 6,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le taux et la durée.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 10 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 10/01/2020 pour la catégorie A et pour le 10/01/2023 pour la catégorie B et pour le 10/01/2033 pour la catégorie C.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises seront remboursables comme suit :

- Catégorie A : 14,290 dinars par obligation à partir de la première année jusqu'à la sixième année et 14,260 dinars la 7ème année.

- Catégorie B : Amortissement annuel constant de la 1ère à la 10ième année par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation.

- Catégorie C : Amortissement annuel constant de la 1ère à la 20ième année par un vingtième de la valeur nominale, soit 5 dinars par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 10/01/2020 pour la catégorie A, le 10/01/2023 pour la catégorie B et le 10/01/2033 pour la catégorie C.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 10 janvier de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 10/01/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations du présent emprunt seront émises pour une durée de 7 ans pour la catégorie A, 10 ans pour la catégorie B et 20 ans pour la catégorie C.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 4 ans pour la catégorie A, 5,5 ans pour la catégorie B et 10,5 ans pour la catégorie C.

- Suite -

Duration

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,56 années pour la catégorie A, 4,62 années pour la catégorie B et 7,29 années pour la catégorie C.

Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation

Cet Emprunt n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « UIB 2012-1 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de Tunisie Valeurs, sise au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tenue des comptes en valeurs mobilières

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « UIB 2012-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back office marché de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférentes.

Cotation en Bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, Axis Capital Bourse en vue de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture de l'emprunt « UIB 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux variable.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12-789** en date du **12 octobre 2012**, du document de référence « Union Internationale de Banques 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **12 octobre 2012** sous le n°**12-008** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2012 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence « Union Internationale de Banques 2012 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques sise au 65 Avenue Habib Bourguiba – 1000 – Tunis, Axis Capital Bourse sise au 67, Avenue Mohamed V – 1002– Tunis, TUNISIE VALEURS sise au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, – 1082 – Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'UIB relatifs aux troisième et quatrième trimestres 2012 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 OCTOBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,954%		
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,959%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,996%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,026%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,048%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,085%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,106%	1 003,210
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,115%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,153%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,182%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,211%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,241%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,315%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,311%	1 016,858
	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013	4,308%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,591%	1 040,578
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,731%	1 056,655
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,082%	1 040,356
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		987,055
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,672
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 034,354
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		966,943
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,235
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,524
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		952,025

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,648	142,659		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,526	12,527		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,286	1,287		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,814	34,818		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,400	47,404		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	170,486	171,138		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	589,126	589,034		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,858	136,259		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	126,725	127,011		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,907	118,051		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,165	115,424		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	92,717	93,141		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	144,113	144,398		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	107,313	108,166		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,426	106,684		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 331,421	1 327,419		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 332,350	2 330,936		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	108,737	107,978		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	107,678	106,986		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,150	122,587		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 213,546	1 214,065		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	134,666	133,494		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,844	15,658		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 018,422	5 989,958		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 801,887	6 785,111		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,346	2,354		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,961	1,963		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,278	1,269		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,428	106,438
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,480	103,490
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,535	104,550
33 ATTILJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTILJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,622	101,665
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,352	102,363
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,962	105,971
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,850	102,863
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,824	102,834
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,253	103,263
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,663	104,669
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,877	100,887
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,122	103,134
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,030	103,040
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,704	105,714
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,706	104,716
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,789	101,799
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,659	101,669
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,479	103,487
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,586	101,597
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,638	102,651
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,412	103,421
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,496	101,506
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,125	103,135
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,828	103,837
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,226	101,235

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,384	10,385
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,547	102,557
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,710	102,721
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,270	100,337
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,691	73,699
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	156,141	156,933
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1551,269	1559,370
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,096	114,478
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,103	114,620
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	94,617	95,371
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,827	16,829
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	272,136	272,658
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	42,438	42,888
68	S'STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 559,202	2 573,295
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	81,303	81,753
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,291	59,643
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,656	101,838
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,436	114,588
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	106,208	106,776
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,642	11,644
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,696	12,692
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,276	16,296
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,420	16,495
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,656	12,730
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,864	10,901
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,595	10,623
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,651	10,669
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	128,303	128,780
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,238	128,678
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,140	11,217
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	117,565	118,314
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,447	20,541
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	91,970	92,380
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,056	92,361
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,186	98,561
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,900	99,946
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,694	99,775
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,594	99,650
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,679	99,350
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	115,470	114,237
95	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	142,225	** 141,525
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,498	11,356
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,452	122,284
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,132	117,755
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	105,597	105,518
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	103,854	103,730
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,655	190,917
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,266	165,957
103	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,165	143,915
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 438,881	10 475,456
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	224,015	221,789
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,558	144,628
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 604,072	1 589,599
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	114,759	113,831
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,091	94,456
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,675	121,620
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 850,717	9 724,600

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

** La valeur liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS annule et remplace celle qui a été publiée le 16 octobre 2012

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS